

**Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY**

PROCES-VERBAL

**des délibérations du Conseil de Communauté
séance du Samedi 26 janvier 2013**

Sous la présidence de M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président, les conseillers communautaires se sont réunis à 8h30 à la salle polyvalente de MICHELBACH, après convocation légale qui leur a été adressée le 18 janvier 2013.

Etaient présents :

M. KAUFFMANN Georges, maire, 11 ^{ème} vice-président M. WALCZAK Marius, conseiller communautaire M. LEMBLE Maurice, conseiller communautaire Mme GROSS Francine, conseillère communautaire	Aspach-le-Bas
M. HORNY François, maire, conseiller communautaire M. MANIGOLD Patrick, conseiller communautaire	Aspach-le-Haut
M. WALTER Pierre, maire, 2 ^{ème} vice-président M. MICHEL Jean-Marie, conseiller communautaire M. FERRARI Pascal, conseiller communautaire M. SCHOULER Alain, conseiller communautaire Mme GEYMANN Béatrice, conseillère communautaire	Bitschwiller-lès-Thann
M. WOLFARTH Jean, maire, 10 ^{ème} vice-président M. BRAND Gérald, conseiller communautaire Mme THUET Delphine, conseillère communautaire	Bourbach-le-Bas
M. MANSUY Joël, maire, 17 ^{ème} vice-président M. FISCHER Jean-Lou, conseiller communautaire Mme GROSDÉMANGE Stéphanie, conseillère communautaire	Bourbach-le-Haut
M. SORDI Michel, député-maire, président délégué M. OMEYER Jean-Paul, 1 ^{er} vice-président Mme OSWALD Catherine, conseillère communautaire Mme WIPF Nicole, conseillère communautaire M. CRACOGNA Mario, conseiller communautaire (arrive en séance à 9h00) Mme BOSSERT Josiane, conseillère communautaire M. BILAY Thierry, conseiller communautaire M. SOMMER Bernard, conseiller communautaire M. MEUNIER Claude, conseiller communautaire M. FLIEG Michel, conseiller communautaire	Cernay
M. KIPPELEN René, maire, 15 ^{ème} vice-président M. STILL Jean-Jacques, conseiller communautaire	Leimbach
M. STEINER Gilbert, maire, conseiller communautaire M. TSCHAKERT François, conseiller communautaire M. WINNINGER Léonard, conseiller communautaire	Michelbach
M. BOHLI Jean-Marie, maire, conseiller communautaire M. GUTH Jean-Jacques, conseiller communautaire	Rammersmatt
M. FABIAN Antoine, maire, 6 ^{ème} vice-président M. JENN Marcel, conseiller communautaire M. ROTHENFLUG Jean-Michel, conseiller communautaire	Roderen

M. IMHOFF Georges, maire, 12 ^{ème} vice-président Mme HAGER Nicole, conseillère communautaire Mme MORIN Marie-Paule, conseillère communautaire	Schweighouse-Thann
M. ROGER Marc, maire, 5 ^{ème} vice-président M. MATHEY Claude, conseiller communautaire Mme AGNEL Christine, conseillère communautaire M. BROCARD Alain, conseiller communautaire	Steinbach
M. BAEUMLER Jean-Pierre, maire, président M. HABIB Michel, 4 ^{ème} vice-président M. STAEDELIN Guy, 16 ^{ème} vice-président Mme HIRSPIELER Francine, conseillère communautaire M. STOECKEL Gilbert, conseiller communautaire Mme STROZIK Yvonne, conseillère communautaire M. TSCHÉILLER Denis, conseiller communautaire Mme HOMRANI Samira, conseillère communautaire M. SCHNEBELEN Eugène, conseiller communautaire M. BOUCHAOUIR Fouad, conseiller communautaire	Thann
M. WELTERLEN Jean-Paul, maire, 3 ^{ème} Vice-Président M. MORITZ André, 9 ^{ème} Vice-président Mme DUCHENE Rémi, conseiller communautaire M. SCHNEIDER Raymond, conseiller communautaire	Uffholtz
M. MULLER Pierre, maire, conseiller communautaire M. HAFFNER Raymond, 8 ^{ème} vice-président M. NEFF Daniel, conseiller communautaire M. GERBER René, conseiller communautaire M. MARTIN Guy, conseiller communautaire	Vieux-Thann
M. SCHROEDER Albert, 7 ^{ème} vice-président M. BARMES Pierre, conseiller communautaire M. GIGNET Eric, conseiller communautaire	Wattwiller
M. DELESTAN Alain, maire conseiller communautaire M. PETITJEAN Roland, 14 ^{ème} vice-président M. WALTER Bernard, conseiller communautaire M. NANN Régis, conseiller communautaire	Willer-sur-Thur

Absents excusés :

M. BRITSCHGI François	13 ^{ème} vice-président d'Aspach-le-Haut
Mme MASCHER Annick	conseillère communautaire d'Aspach-le-Haut (procuration à M. HORNY)
M. HAMMALI Jérôme	conseiller communautaire de Cernay
M. DE THOMASIS Jean-Luc	conseiller communautaire de Cernay (procuration à M. MEUNIER)
M. CORBELLI Giovanni	conseiller communautaire de Cernay (procuration à M. OMEYER)
Mme KUENY-TRAVERSI Sonia	conseillère communautaire de Cernay (procuration à Mme OSWALD)
M. KAELBEL Jean-Marc	conseiller communautaire de Rammersmatt (procuration à M. BOHLI)
M. GUILLEMAIN Christophe	conseiller communautaire de Thann (procuration à M. BAEUMLER)
Mme STOEHR Viviane	conseillère communautaire de Vieux-Thann (procuration à M. MULLER Pierre)
M. MULLER Jacques	conseiller communautaire, maire de Wattwiller (procuration à M. SCHROEDER)

Absent non excusé :

M. MONGEOT Sylvain	Conseiller communautaire de Leimbach
--------------------	--------------------------------------

Sur 81 conseillers communautaires en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

78 votants = 70 présents / 10 absents excusés / 8 procurations

Assistaient également à la séance :

M. HEITZ Hervé.....	Directeur Général des Services de la communauté de communes
Mme DUCHENE Anne.....	Directrice Générale adjointe des services
M. GASSMANN Claude.....	Directeur Général adjoint des services
M. SCHMINCK Fernand.....	Responsable des services techniques
M. HERRGOTT Matthieu.....	Responsable du pôle développement territorial
Mme VISCONT Danielle.....	Secrétariat général
Mme FINK Nicole.....	Secrétariat général

Monsieur le Président ouvre la séance et salue les membres présents, les représentants de la presse et des services. Il donne connaissance des excuses et des procurations qui lui sont parvenues.

M. Gilbert STEINER, maire de Michelbach et conseiller communautaire souhaite avec un grand plaisir une cordiale bienvenue aux participants en disant sa fierté d'accueillir le conseil de communauté dans cette salle polyvalente qui fait désormais concurrence à l'Espace Grün de Cernay ! Il indique que la commune de Michelbach compte 369 habitants au 1^{er} janvier 2013, que sa superficie est de 334 hectares à une altitude de 340 mètres. Il s'agit du 2^{ème} village d'Alsace qui dispose de réseaux secs totalement souterrains et ceci grâce à l'action du maire honoraire, M. Centlivre, excusé pour cette réunion. M. Steiner indique encore que la salle polyvalente pouvant accueillir 250 personnes assises est accessible de plain-pied. Sa construction a été rendue possible par les indemnités perçues par la commune lors de la construction du barrage. La salle est très utilisée ce qui peut parfois générer des troubles de voisinage et nécessite quelques mesures restrictives.

Le Président remercie la commune de Michelbach pour la mise à disposition de la salle et M. Steiner qui est un expert des mots d'accueil.

Le Président relève qu'il s'agit aujourd'hui du premier conseil de notre nouvelle Communauté, après la séance d'installation du 10 janvier dernier. Il nous faudra prendre le rythme, fixer notre méthode et créer nos habitudes. En préparation de cette séance, l'ensemble des délibérations qui vous sont soumises ont été examinées par le bureau, de même que le point sur la mise en place des instances et la représentation de la communauté de communes auprès de différents organismes.

A la suite de la séance, nos commissions, groupes de travail pourront se saisir des dossiers, à l'initiative des vice-présidents et avec la participation des services.

Le Président évoque les priorités à venir : le budget 2013 mais aussi les attributions de compensation (estimations provisoires communiquées aux communes d'ici le 15 février).

La discussion sur la question des compétences devra être reprise ainsi que la composition du conseil de communauté à partir des prochaines élections municipales (d'ici fin mars).

Il faut aussi prévoir la visite des divers équipements, des installations sportives... en mars.

* * * * *

Le quorum nécessaire étant réuni, le conseil peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

POINT N° 1 ADMINISTRATION GENERALE

- 1A)** Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein de différents organismes
- 1B)** Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thann - Cernay
- 1C)** Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- 1D)** Composition des commissions de travail
- 1E)** Délégation de pouvoirs au Président et au Bureau
- 1F)** Dossiers Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)
- 1G)** Convention avec la Préfecture du Haut-Rhin pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 1H)** Avis sur la révision du SAGE III - Nappe - Rhin

POINT N° 2 CULTURE

- 2A)** Harmonisation des tarifs d'abonnement 2013 du réseau des Médiathèques de Thann - Cernay

POINT N° 3 DIVERS

- 3A)** Convention avec l'Etat pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Cernay - avenant n° 5
- 3B)** Calendrier des réunions



Désignation du secrétaire de séance

M. le Président propose de désigner à cette fonction M. Hervé HEITZ, Directeur Général des services. Le Conseil fait sienne la proposition du Président.

* * * * *

POINT N° 1 - ADMINISTRATION GENERALE

1A - Désignation des représentants de la communauté de communes au sein de différents organismes

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient de désigner les représentants de la communauté de communes pour siéger dans divers organismes et instances en remarquant qu'il s'agit de donner de la place aux 17 communes et, chaque fois que possible, reconduire les représentants sortants.

M. BAEUMLER formule les observations suivantes :

- ✓ une réflexion devra être menée pour harmoniser le fonctionnement des amicales du personnel,
- ✓ nous devons nous faire entendre pour défendre nos hôpitaux de proximité pour lesquels de nouveaux équipements seraient nécessaires (scanner),
- ✓ l'harmonisation du fonctionnement du Relais culturel et de l'Espace Grün est une nécessité,
- ✓ l'évolution des offices du tourisme avec le choix d'un mode de gestion sera engagée dès cette année,
- ✓ le conseil de développement du Pays Thur-Doller formule d'intéressantes propositions, en liaison avec les territoires voisins,
- ✓ la réflexion sur le devenir du Syndicat mixte Thann-Cernay sera menée pour aller dans le sens d'une intégration à la Communauté de communes de Thann-Cernay au 1^{er} janvier 2014.

M. Pierre MULLER propose que M. Alain BUSSELOT puisse participer aux travaux du bureau du SCOT en tant qu'auditeur libre ce qui est acté par le conseil de communauté.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, procède à la désignation de ses représentants et délégués dans les différents organismes, comme suit :

ADMD (AGENCE DEPARTEMENTALE POUR LA MAITRISE DES DECHETS)	
<i>1 délégué TITULAIRE</i>	<i>1 délégué SUPPLEANT</i>
M. IMHOFF Georges	M. SCHROEDER Albert

AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE CERNAY ET ENVIRONS
<i>1 délégué</i>
M. ROGER Marc

ASSOCIATION DES MAIRES DU HAUT-RHIN
<i>3 délégués</i>
M. FABIAN Antoine M. OMEYER Jean-Paul M. WOLFARTH Jean

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA NAPPE PHREATIQUE DE LA PLAINE D'ALSACE (APRONA)	
<i>1 délégué</i>	
M. SCHROEDER Albert	

COLLEGE CHARLES WALCH - THANN Conseil d'Administration	
<i>1 délégué TITULAIRE</i>	<i>1 délégué SUPPLEANT</i>
M. KIPPELEN René	M. HAFFNER Raymond

COLLEGE REMY FAESCH - THANN Conseil d'Administration	
<i>1 délégué TITULAIRE</i>	<i>1 délégué SUPPLEANT</i>
M. HAFFNER Raymond	M. KIPPELEN René

COLLEGE RENE CASSIN - CERNAY Conseil d'Administration	
<i>1 délégué TITULAIRE</i>	<i>1 délégué SUPPLEANT</i>
M. WELTERLEN Jean-Paul	M. MEUNIER Claude

LYCEE CHARLES POINTET - THANN Conseil d'Administration	
<i>1 délégué TITULAIRE</i>	<i>1 délégué SUPPLEANT</i>
M. KIPPELEN René	M. HAFFNER Raymond

LYCEE SCHEURER KESTNER - THANN Conseil d'Administration	
<i>1 délégué TITULAIRE</i>	<i>1 délégué SUPPLEANT</i>
M. BRITSCHGI François	M. KIPPELEN René

CENTRE HOSPITALIER - THANN Conseil de surveillance	
<i>1 délégué</i>	
M. FABIAN Antoine	

CENTRE HOSPITALIER - CERNAY Conseil de surveillance	
<i>1 délégué</i>	
M. SORDI Michel	

CLIC GERONTOLOGIQUE DU PAYS THUR-DOLLER Conseil de gérontologie	
<i>2 délégués</i>	
Mme BIZZOTTO Monique M. MULLER Pierre	

COMITE DE PILOTAGE DU TRAM-TRAIN	
<i>1 délégué TITULAIRE</i>	<i>1 délégué SUPPLEANT</i>
M. GIGNET Eric	Mme BOSSERT Josiane

CENTRE SOCIO CULTUREL - THANN	
Conseil d'Administration	
<i>2 délégués</i>	
M. HORNY François M. KAUFFMANN Georges	
ESPACE GRUN - CERNAY	
Association de gestion	
<i>3 délégués</i>	
Mme BOSSERT Josiane M. ROGER Marc M. WELTERLEN Jean-Paul	
RELAIS CULTUREL PIERRE SCHIELE - THANN	
Conseil d'administration	
<i>1 délégué</i>	
M. KIPPELEN René	
OFFICE DE TOURISME DE CERNAY ET DE LA REGION DU VIEIL ARMAND	
Conseil d'administration	
<i>1 délégué</i>	
M. MORITZ André	
OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THANN	
Conseil d'administration	
<i>10 délégués</i>	
M. GERBER René M. HABIB Michel M. IMHOFF Georges M. LEMBLE Maurice M. MANSUY Joël M. MORITZ André Mme PABST Patricia M. ROTHENFLUG J.Michel M. STAEDELIN Guy Mme STROZIK Yvonne	
MISSION LOCALE THUR-DOLLER	
<i>2 délégués TITULAIRES</i>	<i>2 délégués SUPPLEANTS</i>
M. BRITSCHGI François M. MORITZ André	Mme HIRSPIELER Francine Mme AGNEL Christine
PROGRAMME LEADER	
Groupe d'Action Locale (GAL) Thur-Doller	
<i>2 délégués</i>	
M. BOHLI Jean-Marie M. GIGNET Eric	
PROGRAMME LEADER	
Comité de Programmation	
<i>2 délégués TITULAIRES</i>	<i>2 délégués SUPPLEANTS</i>
M. HABIB Michel M. MORITZ André	M. MANSUY Joël M. HAMMALI Jérôme

SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) DE LA DOLLER Commission Locale de l'Eau (CLE)
<i>1 délégué</i>
M. WOLFARTH Jean

SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) DE LA THUR Commission Locale de l'Eau (CLE)	
<i>4 délégués TITULAIRES</i>	<i>4 délégués SUPPLEANTS</i>
M. DE THOMASIS Jean-Luc M. HAFFNER Raymond M. HAMMALI Jérôme M. WOLFARTH Jean	M. SCHROEDER Albert M. PERREZ Denis M. MATHEY Claude M. SCHNEBELEN Eugène

STATION D'EPURATION DE GUEWENHEIM Comité de Gestion
<i>2 délégués</i>
M. STEINER Gilbert M. WOLFARTH Jean

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES
<i>1 délégué</i>
M. WALTER Pierre

SYNDICAT MIXTE DU PAYS THUR-DOLLER Bureau du SCOT
<i>10 délégués</i>
M. BAEUMLER Jean-Pierre M. BILAY Thierry M. BRITSCHGI François M. FABIAN Antoine M. GIGNET Eric M. HABIB Michel M. HAMMALI Jérôme M. KNOERR Michel M. OMEYER Jean-Paul M. WALTER Pierre

SYNDICAT MIXTE DU PAYS THUR-DOLLER Conseil de Développement
<i>6 délégués</i>
Mme BOSSERT Josiane M. CRACOGNA Mario M. FABIAN Antoine Mme HAGER Nicole M. MATHEY Claude M. STAEDLIN Guy

SYNDICAT MIXTE DU PAYS THUR-DOLLER Comité technique d'animation de la Convention Intégrée de Développement Durable (CIDD)
<i>2 délégués</i>
M. BRITSCHGI François M. WELTERLEN Jean-Paul

SYNDICAT MIXTE DU PAYS THUR-DOLLER	
Comité pilotage "Elaboration Document d'Aménagement Commercial du SCOT (DAC)"	
<i>4 délégués</i>	
M. HABIB Michel M. OMEYER Jean-Paul M. SORDI Michel M. WALTER Pierre	

SYNDICAT MIXTE DE THANN-CERNAY	
Comité syndical	
<i>21 délégués TITULAIRES</i>	<i>21 délégués SUPPLEANTS</i>
M. DE MATTEÏS Jean-Michel M. LOUX Dominique M. DIEMER André Mme BURCKEL Christiane M. FISCHER Jean-Lou M. STILL Jean-Jacques M. RUDLER André M. IMHOFF Georges M. STAEDLIN Guy M. GOEPFERT Alain M. MURA Thierry M. DELESTAN Alain	M. BOHN Jean-Luc M. KUENTZ Didier M. THROO Michel M. AEBY Roland M. STENGER Frédéric M. KAELBEL Jean-Marc Mme HIRSCH Josiane Mme HAGER Nicole M. GUILLEMAIN Christophe M. SCHNEBELEN Eugène M. KELLER Michel M. PETON Jean-Michel
M. OMEYER Jean-Paul Mme OSWALD Catherine M. HAMMALI Jérôme M. DE THOMASIS Jean-Luc M. CRACOGNA Mario M. SCHROEDER Albert Mme AGNEL Christine M. KNOERR Michel M. MULLER Jacques	M. SORDI Michel Mme WIPF Nicole M. PELKA Jean-Claude Mme BOSSERT Josiane M. BILAY Thierry M. MORITZ André M. ROGER Marc M. WELTERLEN Jean-Paul M. TETTAMANZI Pierre

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLEE DE LA DOLLER		
	<i>8 délégués TITULAIRES</i>	<i>4 délégués SUPPLEANTS</i>
Aspach-le-Bas	M. KAUFFMANN Georges M. WALCZAK Marius	M. SIG Patrick
Aspach-le-Haut	M. GRANDCLAUDE Pascal M. MANIGOLD Patrick	M. LANG Dominique
Michelbach	M. GERWILL Sébastien M. WELSCH Rémi	M. WINNINGER Joseph
Schweighouse-Thann	M. FUCHS Christian M. ROELLINGER Claudia	M. SESTER Pierre

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA DOLLER		
	<i>8 délégués TITULAIRES</i>	<i>4 délégués SUPPLEANTS</i>
Aspach-le-Bas	M. DE MATTEÏS Jean-Michel M. JENNY François	M. DEIBER Marc
Aspach-le-Haut	M. HUG Jean-Marie M. PABST Gérard	Mme HURTH Marie-Paule
Michelbach	M. KISTLER Alain M. WELSCH Rémi	Mme WOLF Stéphanie
Schweighouse-Thann	Mme SCHAFFNER Jocelyne M. WISS Marc	M. DIEM Denis

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUUX (Brigade Verte)		
	<i>17 délégués TITULAIRES</i>	<i>17 délégués SUPPLEANTS</i>
Aspach-le-Bas	M. LEMBLE Maurice	M. GÄNGLER Jacques
Aspach-le-Haut	M. TSCHANN Francis	M. ESSNER François
Bitschwiller-lès-Thann	M. AUER Denis	M. STURM Michel
Bourbach-le-Bas	M. JENN Pascal	M. BIHLER Christophe
Bourbach-le-Haut	M. MANSUY Joël	M. FISCHER Jean-Lou
Cernay	M. MOUHEB Emile	M. CRACOGNA Mario
Leimbach	Mme BERINGER Hélène	Mme CLAERR Virginie
Michelbach	M. TSCHAKERT François	M. KUENTZ Didier
Rammersmatt	M. GUTH Jean-Jacques	M. ZUMSTEIN Christophe
Roderen	M. GERTHOFFER Denis	M. JENN Marcel
Schweighouse-Thann	M. SESTER Pierre	M. DIEM Denis
Steinbach	M. BROCARD Alain	Mme AGNEL Christine
Thann	M. STAEDLIN Guy	Mme HOFFERT-KIPPELEN Janine
Uffholtz	Mme HALLOY Nathalie	Mme LINDENSCHMIDT Annick
Vieux-Thann	M. JOLLY Michel	M. SALLAND Jean-Claude
Wattwiller	M. TETTAMANZI Pierre	M. PELKA Jean-Claude
Willer-sur-Thur	M. MARTINI Jean-Luc	M. HECK Adrien

1B - Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thann - Cernay

M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président expose que la création de la Communauté de Communes de Thann-Cernay a conduit, de facto, à généraliser sur l'ensemble du territoire communautaire le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique mis en place le 1^{er} janvier 2011 sur le périmètre de l'ex. Communauté de Communes de Cernay et Environs.

Ce régime emporte plusieurs spécificités, dont la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La commission doit comprendre au moins un conseiller, désigné par l'organe délibérant de chacune des communes membres.

Il appartient au Conseil de la nouvelle communauté de créer cette commission et d'en déterminer la composition à la majorité des 2/3. Dès son installation, la commission aura à élire un président et un vice-président en son sein.

La CLECT, une fois constituée, sera appelée à émettre un avis sur le montant des charges transférées par les communes à la nouvelle structure intercommunale (exemples : éclairage public, multi-accueil de Cernay,...).

Un rapport devra ensuite être transmis par la CLECT aux communes qui seront appelées à l'approuver par délibérations concordantes de la majorité qualifiée de leurs conseils (article L 5211-5 du CGCT).

C'est le montant des charges transférées, net des éventuelles ressources, qui viendrait corriger (en plus ou en moins) le montant de l'attribution de compensation (AC), dû à chacune des communes au titre de l'année 2013 et arrêté par le Conseil de Communauté. Ce montant sera égal à la différence entre le total des produits issus de la fiscalité professionnelle (y compris la TASCOM), perçu par les communes l'année N-1 et le montant des charges nettes transférées.

Il incombe au Président de communiquer d'ici le 15 février 2013 aux maires de chacune des communes-membres le montant prévisionnel qui leur reviendra pour l'année. En cours d'année (et au plus tard de 31 décembre 2013), le Conseil de la CCTC aura à arrêter le montant définitif des AC.

La CLECT sera ensuite à nouveau saisie et le montant des AC recalculé, lors de chaque nouveau transfert de charge.

Il est proposé au Conseil de décider que chacune des communes-membres sera représentée par deux délégués, désignés par le conseil municipal en son sein et d'appeler les communes à désigner leurs représentants en ce sens.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- décide de créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thann - Cernay, tel que proposé ci-dessus.

1C - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président expose que l'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) d'un établissement public de coopération intercommunale comportant une commune de 3.500 habitants et plus, est présidée par le président ou par son représentant et composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste par et parmi l'assemblée délibérante.

La commission sera présidée par le Président ou son représentant (M. Michel SORDI étant pressenti pour cette fonction).

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Bureau a proposé, lors de sa séance du 21 janvier courant, la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
1. M. OMEYER Jean -Paul	1. M. CRACOGNA Mario
2. M. BILAY Thierry	2. M. ROGER Marc
3. M. BRITSCHGI François	3. M. KAUFFMANN Georges
4. M. WOLFARTH Jean	4. M. SCHROEDER Albert
5. M. HAFFNER Raymond	5. M. WELTERLEN Jean-Paul

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- désigne en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la communauté de communes, les 5 conseillers titulaires et les 5 conseillers suppléants indiqués ci-dessus.

1D - Composition des commissions de travail

M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président explique que des commissions permanentes sont créées pour travailler sur les dossiers et les projets communautaires en y associant les représentants des communes membres.

Il propose de répartir ces commissions selon le schéma suivant :

* Développement économique et touristique
* Aménagement et environnement : - Aménagement, transports, déplacements, - Environnement, plan climat, éolien, - Déchets ménagers
* Développement local – Gerplan, Cadre de vie, Logement, Gens du voyage
* Equipements sportifs
* Culture : - Médiathèques - Affaires culturelles : abri-mémoire, relations Grün et Relais, contrats DRAC et Conseil général
* Petite enfance
* Eau assainissement Services techniques, éclairage public, bâtiments
* Finances, budgets, administration générale, informatique Ressources humaines, mutualisation, communication

Chaque commission sera animée par le ou les vice-présidents ayant reçu délégation dans les domaines traités.

Le Président rappelle que tous les membres du bureau sont membres de droit de chacune des commissions. Il propose que chaque commune désigne 1 représentant pour chacune des commissions, étant précisé que ce représentant peut être un conseiller communautaire ou un conseiller municipal.

Le Président propose la création de 2 groupes de travail spécifiques :

- ✓ groupe de travail « Gestion des personnels forestiers » : 1 représentant par commune
- ✓ groupe de travail SCOT : le maire et l'adjoint chargé des questions d'urbanisme de chaque commune.

Le Président propose la mise en place de ces commissions et groupes de travail dans un délai rapproché. Il est donc nécessaire que chaque commune fasse connaître ses représentants avant le 05 février prochain. La composition des commissions et groupes de travail sera entérinée lors de la prochaine réunion du conseil de communauté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- approuve l'installation des commissions et des groupes de travail, tel qu'énuméré ci-dessus ;
- sollicite chaque commune afin de désigner ses représentants, la composition des commissions et groupes de travail étant entérinée lors de la prochaine réunion du conseil.

1E - Délégation de pouvoirs au Président et au Bureau

M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président expose que dans un objectif d'efficacité et de bonne administration de la communauté de communes, il est nécessaire de prévoir des délégations cohérentes et adaptées au Président et au Bureau.

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ouvre la possibilité de délégations très larges au président et au bureau des EPCI, sauf pour certains domaines limitativement énumérés.

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1°) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2°) de l'approbation du compte administratif,
- 3°) des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,
- 4°) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5°) de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6°) de la délégation de la gestion d'un service public,
- 7°) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

On constate que les matières déléguées peuvent être très larges, beaucoup plus en tout cas que celles listées limitativement par l'article L 2122-22 du même Code, qui avaient été déléguées par les conseils des communautés de communes, avant leur fusion.

Le Bureau communautaire a fait des propositions, lors de sa réunion du 21 janvier 2013.

Seraient ainsi déléguées au Président les attributions suivantes :

- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ceci pour les marchés en procédure adaptée, d'un montant jusqu'à 20.000 € HT et les avenant correspondants, n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché ou inférieure à 5 % du marché de base ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires (pour mémoire : attribution déjà déléguée par notre Conseil le 10 janvier 2013) ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
- réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1.000.000 € par ligne ;
- autoriser, au nom de la Communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- gérer la prise en charge des frais de déplacement ;
- traiter des affaires personnelles ou confidentielles.

Seraient en parallèle déléguées au Bureau les attributions suivantes :

- fixer les droits et tarifs prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite des crédits de l'exercice inscrits en recettes, et procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés en procédure adaptée d'un montant compris entre 20.001 € HT et 193.000 € HT et, pour toutes procédures (sauf pour les marchés en procédure adaptée d'un montant jusqu'à 20.000 € HT), avenants n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché ou inférieure à 5 % du marché de base ;
- fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- exercer les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire ;
- gérer les placements de trésorerie ;
- faire des demandes de subventions au bénéfice de la Communauté ;
- procéder à des annulations de factures (eau, assainissement, ordures ménagères,...) ;
- émettre des avis, sauf en ce qui concerne les enquêtes publiques ;
- procéder à des désignations.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- valide les délégations de pouvoirs attribuées au Président et au Bureau telles qu'énumérées ci-dessus ;
- prend acte que les décisions prises par délégation par le Président ou par le Bureau, assimilées à des délibérations, feront l'objet de comptes-rendus en séance.

1F - Dossiers Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

M. Jean-Pierre BAEUMLER, Président rappelle que la Communauté de communes de Thann-Cernay est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour des opérations concernant parmi les compétences qu'elle exerce :

- l'accessibilité extérieure des bâtiments publics existants pour le public handicapé,
- les projets structurants en matière économique, sociale ou touristique.

Parmi les opérations projetées pour 2013, pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR, le projet d'agrandissement et de restructuration du multi-accueil de Thann dont le programme a été approuvé par le conseil de communauté le 24 novembre 2012.

Le taux de subvention est compris entre 20 et 30 % avec un montant limité à 250 000 €.

Le plan de financement de l'opération s'établirait ainsi :

- coût d'opération : 978 000 € HT
 - subvention CAF : 264 000 €
 - subvention Conseil général : à déterminer
 - subvention DETR : 250 000 €.

Il est proposé de présenter le dossier d'agrandissement et de restructuration du multi-accueil de Thann pour une demande de financement au titre de la DETR d'un montant de 250 000 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- se prononce sur ces dispositions ;
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'agrandissement et la restructuration du multi-accueil de Thann.

1G - Convention avec la Préfecture du Haut-Rhin pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

M. Marc ROGER, Vice-Président chargé du Budget et de l'Administration Générale indique aux membres du Conseil de communauté que la Communauté de communes du Pays de Thann avait signé, en 2006, une convention avec l'Etat représenté par le Préfet du Haut-Rhin, en vue de permettre la transmission par voie électronique des délibérations soumises au contrôle de légalité.

Cette convention a pour but de valider le dispositif homologué de télétransmission.

Cette télétransmission est effectuée par l'intermédiaire d'un tiers de confiance (plateforme sécurisée) qui délivre le numéro et la date de réception du document. Cette date fait courir le délai du contrôle de légalité par le Préfet pour l'acte transmis. Ce système fonctionne depuis 2006 sans aucune difficulté et représente une économie substantielle de papier et de frais d'envoi.

Aussi, il propose à l'assemblée d'accepter cette convention et de procéder à la télétransmission des délibérations et arrêtés établis par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, ainsi que les budgets, décisions modificatives et comptes administratifs.

M. ROGER ajoute que cette convention nous permet de passer par un tiers de confiance pour la télétransmission de nos actes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Préfet du Haut-Rhin pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

1H - Avis sur la révision du SAGE III - Nappe - Rhin

M. Jean-Paul OMEYER, Vice-président expose au conseil de communauté que le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhin-Meuse prévoit l'approbation des différents SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) au niveau local.

La Communauté de communes de Thann-Cernay est concernée par le SAGE de la Thur approuvé, mais également par le SAGE III-Nappe-Rhin en ce qui concerne les eaux souterraines. Ce second SAGE, initialement approuvé par arrêté préfectoral du 17 janvier 2005, doit être révisé pour prendre en compte une modification du périmètre et intégrer les évolutions législatives intervenues depuis cette date (dont notamment la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006).

Les enjeux majeurs identifiés sont la préservation de la nappe phréatique rhénane, la restauration des milieux aquatiques et la préservation des eaux superficielles.

L'ensemble des communes et EPCI compétents, situés dans son périmètre, est consulté avant la mise à l'enquête publique en vue de son approbation par le Préfet. Une enquête publique sera ensuite ouverte.

Cette consultation porte sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, mais surtout sur un règlement.

Celui-ci sera opposable aux tiers dans le cadre de leurs projets d'activités, d'aménagements et de constructions soumis à déclaration ou à autorisation, alors que le Plan d'Aménagement devra être respecté par l'Etat, les administrations et les collectivités territoriales, dans le cadre de leurs décisions administratives (prise en compte dans les documents d'urbanisme : SCOT, PLU, ...).

Le conseil de communauté doit par conséquent se prononcer sur les modifications envisagées, en rappelant que seules les dispositions du règlement concernant les eaux souterraines et les zones humides remarquables seront opposables aux tiers (c'est-à-dire les articles 8, 9, 10, 11), à savoir :

- l'article 8 : protection des zones humides remarquables et leur fonctionnalité ; selon les plans annexés, deux zones concernent notre territoire : le biotope situé entre Vieux-Thann et Cernay, ainsi que la zone inondable située en aval du pont de la RD 83,
- l'article 9 : préservation des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable,
- l'article 10 : préservation de la nappe des pollutions d'origine industrielle,
- l'article 11 : limitation des rejets polluants dans les aires d'alimentation de captage en eau potable.

Dans la mesure où les dispositions applicables dans le SAGE ne nuiront pas au développement économique, social et environnemental du territoire communautaire et ne s'appliqueront qu'aux zones humides dites "remarquables" et non aux zones humides ordinaires, le conseil de communauté, est appelé à émettre un avis en notant que, afin de faciliter la lecture des documents, il serait souhaitable que les modifications introduites par rapport au document initial apparaissent clairement en gras.

M. Jean-Paul OMEYER ajoute que la nappe atteint 30 milliards de m³ d'eau, qu'elle concerne une surface de 1 000 km² et 322 communes.

M. Georges IMHOFF demande si les communes doivent également délibérer ou si la délibération de la Communauté de communes peut remplacer celles des communes.

M. OMEYER précise que toutes les communes ne délibèrent pas mais qu'il est important que le territoire s'exprime au niveau de la communauté de communes.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- fait siennes les propositions du rapporteur et donne un avis favorable sur les modifications envisagées pour la révision du SAGE III-Nappe-Rhin, telles qu'énumérées ci-dessus.

POINT N° 2 - CULTURE

2A - Harmonisation des tarifs d'abonnement 2013 du réseau des Médiathèques de Thann-Cernay

M. René KIPPELEN, Vice-Président chargé des Médiathèques rappelle que suite au projet d'harmonisation des tarifs présenté lors d'une réunion entre les vice-présidents et les directrices des médiathèques à l'automne 2012, les tarifs de la Médiathèque de Cernay ont été mis à jour en décembre 2012 par la Communauté de Communes de Cernay et Environs, tandis que la Médiathèque de Thann a conservé ses anciens tarifs.

Aussi, afin de permettre à tous les usagers de la nouvelle Communauté de Communes de Thann-Cernay de bénéficier des mêmes conditions tarifaires dans les deux établissements, il est nécessaire :

- ↳ d'une part, d'harmoniser les tarifs de la Médiathèque de Thann avec ceux de la Médiathèque de Cernay,
- ↳ d'autre part, de maintenir, à titre transitoire, le Pass Thann-Cernay à 25 €, compte-tenu du fait que la fusion informatique des fichiers « abonnés » et « documents » permettant une gestion unifiée des inscriptions et des prêts, ne pourra être opérationnelle qu'en septembre 2013.

Une fois l'infrastructure informatique prête, le Pass Thann-Cernay pourra être supprimé, car l'ensemble des abonnements adultes et jeunesse donnera droit au prêt de documents dans les deux structures.

Il est à noter également que la possibilité d'emprunt de documents sera étendue sur les sites de la bibliothèque communale de Roderen, ainsi qu'au centre documentaire de l'Abri-Mémoire d'Uffholtz.

La proposition se présente donc comme suit :

Réseau des médiathèques de THANN et CERNAY				
Abonnements	TARIFS USAGERS			
	Communauté de communes		hors Communauté de communes	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
Livres adultes	10,00 €	5,00 €	15,00 €	7,50 €
Multimédia adultes	20,00 €	10,00 €	25,00 €	12,50 €
Multimédia jeunes (jusqu'à 16 ans)	Gratuit		Gratuit	
Pass Thann-Cernay transitoire	25,00 €		25,00 €	

M. BAEUMLER ajoute que la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin souhaite un partenariat pour la nouvelle médiathèque de Wesserling. Une décision sur ce point sera proposée au conseil quand la position de la communauté de communes sera établie.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- approuve la grille tarifaire ci-dessus dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} février 2013 ;
- charge le Président aux fins d'effectuer toutes les démarches correspondantes.

POINT N° 3 - DIVERS

3A) Convention avec l'Etat pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Cernay - avenant n° 5

M. Antoine FABIAN, Vice-Président chargé du Développement local, du Gerplan, du Logement et des Gens du voyage rappelle au conseil de communauté qu'une convention de gestion entre l'Etat et la Communauté de communes de Cernay et Environs relative à l'aire d'accueil des gens du voyage sise en bordure de la RN 83, lieu-dit « Brunwasser » à Cernay, a été conclue le 30 octobre 2008 et précise l'aide financière apportée par l'Etat.

L'avenant n° 5 reconduit cette aide sur la durée de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2013, en tenant compte du changement de nom de la nouvelle intercommunalité.

M. FABIAN ajoute que l'aire d'accueil de Cernay fonctionne très bien.

M. Jean-Pierre BAEUMLER note que le sujet est traité à l'Association des maires. Des solutions semblent se dessiner pour la question des grands passages. Il s'agirait de solliciter les communes pour les associer à la gestion et au financement des grands passages, l'Association des maires pouvant créer une sorte de caisse de solidarité. Une telle solution est difficilement compréhensible : la pratique risquerait de se généraliser pour d'autres problématiques et cela ne ressort pas du rôle de l'association des maires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- approuve la passation d'un avenant n° 5 à la convention de gestion conclue le 30 octobre 2008 avec l'Etat relative à l'aire d'accueil des gens du voyage à Cernay ;
- autorise le Président à signer l'avenant n° 5.

3B) Calendrier des réunions

Le calendrier des réunions du conseil de communauté pour l'année 2013 est remis aux conseillers.

- samedi 23 février à 8 h 30 (DOB...) : Uffholtz (salle de l'Espérance)
- samedi 23 mars à 8 h 30 (budgets 2013) : Schweighouse (salle polyvalente)
- samedi 25 mai à 8 h 30 : lieu à définir
- samedi 29 juin à 8 h 30 : Willer-sur-Thur
- samedi 28 septembre à 8 h 30 : Bitschwiller-lès-Thann
- samedi 14 décembre à 8 h 30 : lieu à définir.

M. Antoine FABIAN mentionne l'opération "Haut-Rhin propre" dont la date risque de coïncider avec celle du conseil du 23 mars.

Il est indiqué que l'opération "Haut-Rhin propre" est programmée les 06 et 07 avril.

3C) Autres points divers abordés par les conseillers

M. Jean-Pierre BAEUMLER évoque la question d'actualité de la réforme des rythmes scolaires. Le sujet est difficile. Il est de compétence communale mais n'est pas sans incidences sur les structures intercommunales. Il manque encore beaucoup d'informations, certains décrets n'étant pas encore signés. La question actuelle est de savoir si l'on demande un report d'application à la rentrée de septembre 2014, cette décision devant intervenir avant la fin du mois de mars 2013.

M. Jean-Paul OMEYER indique qu'à Cernay une délibération a été prise à titre conservatoire pour un report à septembre 2014. Il remarque que les enseignants comme les parents d'élèves demandent le maintien de la semaine de 4 jours.

* * * * *

M. Gilbert STEINER explique qu'il est souvent interpellé sur la faiblesse du débit du réseau internet. La commune de Michelbach est classée comme prioritaire pour une montée en débit mais le temps passe et rien n'arrive !

M. Michel HABIB note que la situation est bien prise en compte sans qu'une date effective ne soit encore connue. La situation ne devrait sans doute pas changer avant 2016.

M. Marc ROGER communique des éléments d'information sur le schéma directeur d'aménagement numérique pour l'Alsace. Il s'agit d'un dossier qui avance, d'un impact de 400 millions d'euros. Des études d'ingénierie ont été conduites sur les 2 départements. Un plan général de déploiement de la fibre avec les coûts correspondants sera établi pour fin 2013. M. Roger peut apporter son aide pour aider les communes à répondre au questionnaire qu'elles recevront. Chaque commune sera contactée par un bureau d'études. M. ROGER indique que 3 communautés de communes sont choisies comme pilote dans la région dont celle de Rouffach et celle des 3 Frontières dans le Haut-Rhin.

* * * * *

M. Michel SORDI évoque l'hôpital de Thann sur lequel règnent quelques tensions notamment sur le service de chirurgie. Les élus doivent se montrer ensemble très attentifs pour maintenir le service des urgences et conserver l'entité thannoise.

M. Jean-Pierre BAEUMLER remarque que l'hôpital de Thann nécessite un combat de tous les instants et ce depuis 30 ans. L'année 2012 n'a pas été excellente avec une baisse des résultats financiers. De bonnes nouvelles sont cependant annoncées avec la création d'un service de cancérologie avec des moyens séjours en oncohématologie et du travail mutualisé avec d'autres hôpitaux, avec le renforcement d'équipes en chirurgie ophtalmologique, infantile, viscérale et générale. Quant à la restructuration des bâtiments, du fait de la baisse du niveau d'accueil, le plan directeur est arrêté dans l'attente de trouver de nouveaux financements. La nécessité de disposer d'un scanner semble évidente. M. Baeumler ajoute que la mobilisation des élus et de la population est indispensable pour maintenir cet hôpital de proximité. La répartition et le partage des tâches vont en ce sens : la préparation des repas à Thann, le traitement du linge à Cernay.

* * * * *

M. Michel SORDI évoque le projet Libellule pour la station d'épuration communautaire à Cernay, un équipement qui donne d'excellents résultats qui peuvent encore être améliorés avec des traitements complémentaires. Des dispositifs existent pour capter les résidus médicamenteux rejetés dans le milieu naturel. La solution optimale devra être privilégiée notamment en étanchéifiant les zones d'épandage. Les contrôles et les analyses doivent être rendus possibles : il faut éviter les infiltrations qui rendent les contrôles moins pertinents. Ce nouvel équipement devra devenir une référence ce qui permettra également d'obtenir de meilleures subventions.

* * * * *

M. Pierre WALTER informe le conseil qu'un ouvrier bûcheron est recruté au 1^{er} mars 2013 sur proposition de la commission d'embauche. Ce maintien du personnel permet de conserver notre régie forestière. Une deuxième embauche est programmée pour l'automne. La commission sera prochainement réunie pour examiner le plan de charge.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président clôt la séance à 9 h 45.
